



Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de l'Abbaye des Fusiliers de Denges

Dimanche 27 septembre 2020, à 14h00, aula du collège de la Crosette, Denges

Ordre du jour

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2019
3. Rapports
 - a. De l'abbé-président
 - b. Du lieutenant d'abbé
 - c. Du trésorier
 - d. De la commission de gestion
4. Approbation des rapports selon chiffre 3
5. Nomination de la commission de gestion
6. Admissions, démissions, radiation
7. Nomination des membres honoraires
8. Fixation de cotisation, de la finance d'entrée et du défraiement du Conseil
9. Elections
 - a. De l'abbé-président
 - b. Du conseil et du banneret
10. Demande de modification des statuts
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

C'est à 14h05 que l'Abbé-Président Grégoire Galland ouvre l'Assemblée Générale annuelle ordinaire, dans des circonstances particulières : en effet, crise sanitaire du coronavirus oblige, l'Assemblée a été repoussée à deux reprises, pour finalement se tenir dans l'aula du collège de la Crosette, dans le respect des directives sanitaires édictées par le Canton, soit port du masque, désinfection des mains et liste de présence permettant la traçabilité des membres présents.

L'Abbé-Président Galland salue particulièrement ses homologues d'Echandens Jacques Perrinjaquet et de Lonay Luc Giezendanner, le Syndic de Denges Francis Monnin ainsi que l'Artilleur donneur (sic) d'Echandens, Jacques Martin.

La liste de présence fait état de 45 membres présents.

Membres excusés selon liste : 25.

Les scrutateurs du jour sont Colin Ducommun et Kilian Steiner.



Une demande de modification de l'ordre du jour étant parvenue au Conseil avant l'Assemblée Générale, l'Abbé-Président Galland propose d'ajouter un nouveau point « fixation de la fête » en point 11 (nouveau) et demande l'acceptation de l'ordre du jour amendé. Acceptation à l'unanimité des membres.

2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2019

Le PV étant publié sur le site internet de l'Abbaye et quelques exemplaires ayant été mis à disposition à l'entrée, l'Abbé-Président Galland demande à l'Assemblée si elle en requiert la lecture. Aucun membre n'en faisant la demande, le procès-verbal est mis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. Rapports

a. De l'Abbé-Président

Grégoire Galland énumère les différentes représentations et activités effectuées par le Conseil en 2019 :

- Fête de l'Abbaye de Prilly
- Assemblée générale de la FAV à Yverdon
- Participation à la soirée du chœur mixte
- Participation à l'organisation du loto de l'USL
- Organisation de la fête du 1^{er} août du village
- Organisation d'un tournoi de pétanque.

b. Du lieutenant d'Abbé

Alexandre Henchoz énumère les différents résultats obtenus aux tirs auxquels l'Abbaye a participé en 2019 :

- Tir de l'Amitié : catégorie groupes : 14^{ème} sur 39
- Tir Interconseils : résultats « pas terribles », mais bien meilleurs en 2020, qui seront précisés lors de l'AG 2021
- Fête de l'Abbaye
 1. Roi : Etienne Bohner – 460 pts
 2. Vice-Roi : Daniel Chaupond- 95 points (initialement 3^{ème}, en remplacement du vice-roi, qui s'est désisté)
 3. Roi Venoge : François Pache – 837 points.

c. Du Greffier (rapport de la fête 2019)

Jean-Michel Despont lit le rapport contant la fête 2019

d. Du Trésorier

Les comptes ayant été distribués à chaque membre, Jean-Charles Mignot commente les chiffres les plus pertinents, ces derniers étant répartis sur 2 pages, l'une consacrée aux comptes annuels, l'autre à la fête 2019.

Malgré l'organisation de la fête en 2019, le fond de fête a pu être augmenté de CHF 565.51 au cours de l'année 2019 et se monte à CHF 11'162.75 au 31.12.2019. Le total des avoirs de la société se monte à CHF 83'992.75.



Concernant la fête proprement-dit, le Trésorier Mignot, se basant sur une réflexion émise lors de l'AG 2019 par Jacques Perrinjaquet, a porté côte-à-côte le budget tel qu'il se présentait en mars 2019 et les comptes définitifs : ce faisant, les chiffres comparés permettent de voir que les coûts ont été maîtrisés (grâce à, par exemple, vente des bons de repas pour le banquet assurée par l'Abbaye et non par le cantinier), mais que surtout, les produits ont été bien meilleurs qu'escomptés, résultat du travail de la commission sponsoring (qui comprenait le Syndic et des responsables de PME qui ont fait jouer leurs réseaux) ainsi que de l'augmentation du montant alloué par la Commune, notamment pour couvrir les frais de surveillance du site. En finalité, les charges se sont élevées à CHF 75'828.- (budgétisées à CHF 75'000.- en mars) et les produits se montent à CHF 69'135.- (budgétisés à CHF 60'481.-). Finalement, le déficit (à charge du fond de fête) s'élève à CHF 6'693.- (contre CHF 14'519.- budgétisés).

Jacques Perrinjaquet demande la raison du manque de détails sur les produits et exploitation spécifiques à 2019 pour la fête. Le Trésorier Mignot répond que le motif est des entrées encaissées en 2018, portant ainsi l'exploitation sur 2 ans.

Yan Borboën demande des détails sur les produits : le Trésorier Mignot répond qu'ils proviennent essentiellement du livret de fête, du droit d'exploitation demandé aux forains, de la location du stand d'arbalète demandée à la Jeunesse d'Echandens.

Yan Borboën s'inquiète des CHF 6'693.- puisés dans le compte de fête ; s'il comprend bien la situation, ce fond devrait diminuer au fil des fêtes successives pour finir par disparaître ; par la suite on devrait in fine puiser dans le fond de réserve. Le Trésorier Mignot explique que cela ne se passe pas ainsi ; chaque année, le fond de fête est alimenté par les cotisations des membres. L'Abbé-Président Galland précise qu'à l'issue de certaines fêtes passées, on a connu des situations où le fond de fête s'élevait à moins de CHF 1'000.-

e. De la Commission de Gestion

En l'absence du rapporteur (David German, pour des raisons professionnelles), Eladio German - remplaçant - prend la parole au nom de la Commission de Gestion, composée de David German, Yves Zahner et Christian Rossier. Cette dernière s'étant rendue au domicile du Trésorier, a constaté l'exactitude des comptes et demande à l'Assemblée de les accepter de même que le bilan.

4. Approbation des rapports selon 3)

Les rapports sont portés en vote et acceptés à l'unanimité. Les comptes sont approuvés, le Trésorier et la Commission de Gestion en sont déchargés.

5. Nomination de la Commission de Gestion

David German se retire. Maxime Métry est élu par l'Assemblée pour compléter la Commission de Gestion. Cette dernière est désormais formée de Christian Rossier (rapporteur), Yves Zahner, Eladio German et Maxime Métry (suppléant).



6. Admission, démissions et radiation

Aucune démission ni de demande d'admission reçues ; pas de radiation.

L'Abbé-Président Galland demande à l'Assemblée d'honorer par une minute de silence la mémoire des membres disparus depuis la dernière AG annuelle jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit de MM. Jean-Pierre Paquier, Albert Pointet, William Gilliéron, Jean-François Gillioz, Ernest Schneider, Pierre Borgnana et Jean-Paul Paquier.

7. Nomination des membres honoraires

Deviennent membres honoraires en 2020, Jean-Daniel Baltisberger, Philippe Bohner, Jean-Daniel Bula et Francis Monnin.

Le membre le plus âgé de l'Abbaye est Willy Visinand, né en 1925, alors que le doyen (en années de sociétés) est Roger Reymond, présent à l'Assemblée, membre depuis 1947.

8. Fixation de la cotisation, de la finance d'entrée et des défraiements du Conseil

L'Abbé-Président Galland propose de conserver le statu quo, à savoir :

- Cotisation membre : CHF 60.-
- Cotisation membre honoraire : CHF 30.-
- Défraiement Conseil : CH 1000.-

L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

9. Elections

Avant de passer aux élections, l'Abbé-Président Galland donne la parole à Gérald Cavin, lequel lit sa lettre de démission du Conseil, parsemée d'anecdotes vécues tout au long de son mandat et touchant tous les membres du Conseil côtoyés durant cette période.

Pour rappel, ne se représentent pas : Grégoire Galland, Grégoire Borboën, Vincent Ackermann et Gérald Cavin.

a) Election de l'Abbé-Président

Grégoire Galland présente la candidature de Jean-Michel Despont, actuel Greffier. Aucune autre proposition n'étant formulée, ce dernier est nommé Abbé-Président par applaudissements.

b) Election du Conseil et du Banneret

Se représentent Serge Berthold, Alexandre Cavin, Nicolas Ferreira, Alexandre Henchoz, Jean-Charles Mignot et Cédric Mutter, ainsi que le Banneret Loïc Lambelet.

Aucune candidature n'est proposée pour compléter le Conseil.

Les membres se représentant sont acceptés ; une élection complémentaire se déroulera en 2021 en vue de la prochaine fête.



10. Demande de modification des statuts

Le Conseil a reçu une demande de modification des statuts, laquelle a été portée à l'ordre du jour, respectivement dont les textes modifiés ont été insérés dans la convocation à l'Assemblée Générale pour pouvoir statutairement être mise à discussion et en vote. L'Abbé-Président Galland prie son auteur, Grégoire Tavernier, de lire la lettre de demande de modification, tout en précisant que les statuts ne prévoyant pas de quorum, la décision issue du vote sera applicable.

Monsieur l'Abbé,

Cher Grégoire,

Comme vous le savez mieux que moi, les premières abbayes-sociétés remontent au Moyen âge, la plus ancienne ayant été créée en 1381. Ces sociétés exerçaient alors des fonctions paramilitaires, telles le maintien de l'ordre public et la défense des terres. Ce n'est qu'aux XIXe et XXe siècles que leur rôle sera remis en question, les transformant en une compétition sportive et pacifique qui se veut aussi fraternelle que patriotique.

Notre Abbaye naquît le 16 février 1585. Elle fait partie des plus anciennes institutions cantonales et fédérales. Comme le dit très le site internet de notre Abbaye, "Initialement dévouée à la défense des populations locales, elle est devenue à l'heure actuelle, une société de tir où se côtoient tireurs chevronnés et occasionnels avec une même envie de se retrouver pour festoyer et concourir entre amis. Son but est le développement des sentiments fraternels et patriotiques de ses membres."

Il est vrai qu'il y a 500 ans, les Abbayes assuraient la défense du village, rôle très masculin. Aujourd'hui, elles ont évolué, il s'agit de fête de tir mais également de fête de village et de fraternité, des domaines où les femmes ont pleinement leur place.

Aujourd'hui des femmes de notre village sont désireuses de rejoindre notre Abbaye et demandent à ce que nous modifions nos statuts. Elles m'ont approché et comme vous le savez, pour l'avoir exprimé il y a 7 ans déjà, je soutiens cette demande et c'est pourquoi, par la présente lettre, je souhaite ajouter à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, de porter au vote :

- *l'ajout en préambule des statuts de la société de l'Abbaye des Fusiliers de Denges :
« Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes »*
- *ainsi que la modification :*
 - *de l'article 4, al.1 des statuts de la société de l'Abbaye des Fusiliers de Denges, comme suit :*

« Pour devenir membre actif de l'Abbaye il faut :

1- Etre âgé de seize ans dans l'année et de nationalité suisse.

Un étranger domicilié depuis cinq ans au moins en Suisse, peut également être admis. »



- et de l'article 24, 2ème paragraphe, des statuts de la société de l'Abbaye des Fusiliers de Denges, comme suit :

« Au maximum deux membres en lien direct d'une même famille (c'est-à-dire deux frères, deux sœurs, un frère et une sœur, ou un père et l'un de ses enfants, ou une mère et l'un de ses enfants) peuvent faire partie simultanément du Conseil ».

En complément à cette lettre, Grégoire Tavernier précise que lors de la dernière fête, l'équipe de jeunes ayant repris les tâches normalement dévolues à une société de Jeunesse était particulièrement enthousiaste et surtout composée de quelque 12 filles et d'un seul garçon. Ces dernières désirent vraiment rejoindre les rangs de l'Abbaye.

Jacques Perrinjaquet prend la parole ; si l'Abbaye venait d'être fondée ou qu'elle n'avait que quelques années d'existence, il ne verrait aucun inconvénient à ouvrir les rangs de la société aux dames. Toutefois, l'Abbaye étant fondée en 1585, il y a une grande tradition à préserver et que l'acceptation des femmes serait une forme d'irrespect vis-à-vis de nos prédécesseurs. Ainsi, Jacques invite l'Assemblée à refuser la modification des statuts.

Grégoire Tavernier reprend la parole en précisant qu'il ne tourne pas le dos aux traditions, bien au contraire ; pour les faire vivre, il faut selon lui les adapter et y apporter un peu de modernité.

Philippe Bohner demande si l'objet peut être voté à bulletin secret. L'Abbé-Président Galland répond affirmativement, pour autant que 5 membres le demandent ; dans la foulée, l'Abbé-Président Galland demande qui désire un tel vote : un grand nombre de membres en exprime le souhait.

Après dépouillement, Colin Ducommun – scrutateur -annonce les résultats :

- Absentions et bulletins blancs 5
- Oui : 25
- Non : 15

La proposition de modification des statuts est acceptée. Le Greffier Despont précise qu'en plus des points soumis à modification, un autre sera corrigé, afin de respecter l'écriture épïcène : à l'article 4, au 1^{er} point d'énumération, en lieu et place de « tout étranger domicilié depuis », il sera écrit « toute personne étrangère domiciliée ».

11. (nouveau) Fixation de la fête

Jacques Perrinjaquet, au titre d'Abbé-Président de l'Abbaye d'Echandens, prend la parole. Il précise que la Commune d'Echandens a reporté les Fêtes du château d'une année ; de ce fait cette manifestation se tiendra en 2021. Afin d'éviter toute collusion de dates, le Conseil de l'Abbaye d'Echandens s'est approché de celui de Denges pour proposer le report de la fête de l'Abbaye d'Echandens en 2022 et de celle de Denges en 2023 ; ceci aurait l'avantage de permettre d'organiser les futurs jubilés lors d'années de fête (Echandens en 2028 = 225 ans ; Denges en 2035 = 450 ans).



Alain Borboën s'inquiète de l'occupation du stand au vu de tous les reports de fêtes. Luc Giesendanner, répond qu'en 2021, il n'y aurait que l'Abbaye de Crissier ; en 2022 il y aurait à quelques jours d'intervalles en juin-juillet les fêtes des Abbayes de Bussigny, Lonay (pour cette dernière, report d'un an d'ores et déjà programmé à la suite de conditions sanitaires en 2021 inconnues à ce jour et difficulté probable à trouver des sponsors à la suite de la Covid-19), St-Sulpice, Ecublens. Puis plus tard, en août Echandens. En 2023 : les fêtes de Préverenges (qui a décalé sa fête d'un an pour respecter l'alternance avec Lonay) et Denges.

Philippe Bohner constate la chance qu'ont Denges et Echandens d'organiser leurs fêtes en août, périodes moins chargées.

Au vu de ces indications, l'Abbé-Président Galland propose de fixer la prochaine fête en 2023, précisément du 12 au 14.08.2023. L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

12. (ancien point 11 de l'ordre du jour selon convocation) Propositions individuelles et divers

Philippe Bohner remercie le Conseil pour l'organisation de la dernière fête. Il revient sur le désistement de dernière minute du vice-roi et de son remplacement au pied levé décidé par le Conseil. Il comprend que cette décision au dernier moment n'a pas été facile à prendre et qu'elle a été effectuée en âme et conscience, mais que du point de vue d'un tireur, il eut fallu que le 4^{ème} au classement (soit le 2^{ème} au coup profond) soit désigné, et non pas le 3^{ème} du classement général. En outre, il se demande si un roi se désistant devait être toujours classé. De ce fait, Philippe suggère au futur Conseil de se pencher sur ce genre de cas de figure lors des préparatifs de la prochaine fête.

Jean-Michel Despont prend la parole comme Abbé-Président élu. Il tient à remercier les membres s'étant fraîchement retirés du Conseil et leur remet un cadeau-souvenir. Pour 2021, il précise que l'Assemblée Générale sera convoquée en lieu, date et heure choisis par le Conseil, conformément aux statuts. De ce fait et selon les prédictions quant à l'évolution d'épidémie du coronavirus, il semble illusoire de maintenir le traditionnel 2^{ème} dimanche de mars pour organiser la prochaine Assemblée annuelle ordinaire. Le Conseil convoquera cette dernière pour qu'elle puisse être se dérouler avec le traditionnel moment de convivialité que constitue la verrée d'après Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'Abbé-Président Galland lève l'Assemblée à 15h35 et invite chaque membre à retirer une bouteille de vin pour son usage personnel, en lieu et place de l'organisation de la verrée commune.

Pour l'Abbaye des Fusiliers de Denges

L'Abbé-Président

Le Greffier

Grégoire Galland

Jean-Michel Despont